Liste des délibérations du

Conseil Municipal du 27 novembre 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 14 octobre 2025
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Participation exceptionnelle à l'adhésion au SDIS
- Décision modificative budgétaire n°1
- Remplacement de la pompe à chaleur de la mairie
- Signature contrat logement au-dessus du bar

Présents : 5
Absents excusés : 3
Procurations : 3

Délibérations du conseil :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 octobre 2025

Madame le Maire explique que la Préfecture a rappelé que l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil précédent devait faire l'objet d'une délibération.
Le Conseil Municipal n'exprime pas de commentaire sur ce PV.

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Comme pour la délibération précédente, Madame le Maire explique que la Préfecture a rappelé que la désignation d'un secrétaire de séance devait faire l'objet d'une délibération.
Madame le Maire propose Mr René ESTIVAL comme secrétaire de séance

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Participation exceptionnelle à l'adhésion au SDIS

Madame le Maire expose au conseil municipal l'élaboration du budget 2025 de la CCPLL lors duquel la CCPLL a dû faire face à deux enjeux différents :
- Maintenir la Capacité d'Auto-Financement de la collectivité.
- Elaborer un budget raisonné

Des pistes d'économie ont été proposées et notamment, une participation communale exceptionnelle afin de combler le delta entre le montant global de l'adhésion au SDIS et le FPIC (piste préférée à l'autre hypothèse qui était le renvoi de l'adhésion au SDIS à l'échelle communale).

En effet, la CCPLL a dans ses statuts, la compétence d'adhésion au SDIS pour ses communes membres. Depuis plusieurs années, les élus avaient trouvé un accord local pour que cette compétence soit financée par le versement intégral du FPIC à l'intercommunalité car les montants du FPIC et de l'adhésion au SDIS, étaient à peu près identiques. L'adhésion au SDIS augmente considérablement depuis ces dernières années et l'attribution du FPIC diminue ou stagne. Aussi, les élus du conseil communautaire ont décidé que les communes pouvaient participer afin de combler cette différence financière via une participation communale exceptionnelle à la mission d'adhésion au SDIS.

Pour Rappel : Coût 2025 adhésion au SDIS = 336 770,57 € et FPIC 2025 = 252 188 € (différence de 84 582,57 € arrondi à 84 583 €)

La répartition des participations communales pour 2025 est calculée en fonction de la population DGF et pour la commune d'Escamps la participation à titre exceptionnelle pour l'année 2025 sera de 2 177,00€.

Madame le Maire demande au conseil Municipal d'approuver le principe de cette participation communale exceptionnelle à l'adhésion au SDIS, d'approuver la répartition au regard de la population DGF 2025, et donc d'approuver le montant de cette participation pour l'année 2025 de 2 177€ pour la Commune d'Escamps.

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Décision Modificative budgétaire n°1

Madame le Maire explique que le montant prévu aux amortissements lors de l'élaboration du budget 2025 de la commune n'est pas suffisant et qu'il y lieu de le modifier en inscrivant au budget une décision modificative telle que décrite ci-dessous, tout en précisant que cela ne modifie en rien le montant total du budget 2025 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Désignation	**Diminution sur crédits ouverts**	**Augmentation sur crédits ouverts**
D 681 : Dot.aux ammort. – charges de fonct.		1 300.00 €
TOTAL D042 : Opér. d'ordre entre sections		**1 300,00 €**
D 023 : Virement à la section investissement	1 300,00 €	
TOTAL D023 : Virement à la section invest.	**1 300,00 €**	
R 021 : Virement de la section de fonct.	1 300,00 €	
TOTAL D021 : Virement de la sect. de fonct.	**1 300,00 €**	
R 2804182 : Autres bâtiments et installations		1 300,00 €
TOTAL R040 : Opér. d'ordre entre sections		**1 300,00 €**

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Remplacement de la pompe à chaleur de la mairie

Madame le Maire présente deux devis pour le remplacement de la pompe à chaleur de la mairie dont les cartes électroniques ne fonctionnent plus et qui n'existent plus du fait de la vétusté du matériel :

- SARL Beausoleil à Lalbenque pour un montant de : **3 126,00 TTC**
- Clim d'Olt EIRL Marcillac Xavier pour un montant de : **3 375,62 TTC**

Le montant des deux devis étant presqu'identiques, Madame le Maire propose l'entreprise Clim d'Olt car le délai d'intervention est plus court.

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Signature du contrat du logement au-dessus du bar

Pour cet appartement, Madame le Maire a reçu deux demandes. L'une des deux personnes s'est désistée à cause du montant du loyer.
Madame le maire propose la location de l'appartement à Mademoiselle Korichi, pour un loyer d'un montant de 454,22 € (loyer révisé avec l'IRL du troisième trimestre 2025)

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h20